Rapport de la Commission de gestion

Préavis 02/2026 – Approbation des comptes 2025

Pour la séance du Conseil intercommunal de Police Nord Vaudois du mardi 16 juin 2026, à Suchy

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,

Monsieur le Président du Comité Directeur,

Mesdames, et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 02/2026 du Comité Directeur sur les comptes 2025, composée de Messieurs Cédric PITTET, Philippe WALTER, Blaise NICOLE, Bernard ANNEN et Olivier BLOCH (rapporteur) a siégé le mardi 19 mai 2026 dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon-les-Bains, en présence de M. Christian WEILER, Président du Codir ainsi que de M. Pascal PITTET, Directeur de la Sécurité Publique, accompagné du Lieutenant-Colonel Marc DUMARTHERAY et du Premier-Lieutenant Félix TABOADA, Trésorier.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes 2025, la Commission formule les remarques suivantes :

1. Nous relevons que les comptes 2025 présentent des charges pour un montant total de CHF 14'410'014.00, soit une économie de CHF 842'276.00 (-6%) par rapport au budget.

2. Concernant les produits, ils s'élèvent à CHF 3'416'198.00, soit un montant inférieur au budget de CHF 528'805.00 (-13%). Cet écart s'explique par des recettes d'amendes radar plus faibles que prévues dans le budget à concurrence de CHF 362'000.00 (Compte 4270.01), ainsi que par des amendes délivrées par les agents en dessous des estimations budgétaires par CHF 233'800.00 (Compte 4270.00). En raison notamment des produits issus des amendes radar, Police Nord Vaudois a généré CHF 869'440.00 de recettes supplémentaires par rapport à 2024, correspondant à une hausse de 34%.

3. Comptes 3010.00 à 3059.00 : La charge liée aux traitements est inférieure au budget de CHF 396'859.00 en raison d'un effectif policier toujours en deçà des valeurs prévisionnelles issues du plan des postes. Les effectifs sont sous-dotés à raison de 8.6 EPT au total. En corrélation, les charges sociales sont inférieures aux projections de CHF 358'680.00. Il en résulte une économie globale de CHF 755'539.00 (-6%) sur la masse salariale globale de l'association PNV.

4. Compte 3300.60 : L'augmentation des dépenses pour le renouvellement du système informatique central police est à l'origine d'un montant amorti plus élevé, en dépassement du budget pour un total de CHF 38'660.00 (+67%). Le montant d'amortissement évolue selon l'avancement du projet.

5. Compte 4270.00 : Comme cela a déjà été relevé sous le chiffre 2 ci-dessus, le volume d'amendes d'ordre est inférieur de CHF 233'800.00 par rapport au montant budgété en 2025. C'est la conséquence des difficultés d'engagement de policiers formés, mais c'est également imputable à la multiplication des engagements policiers à des fins sécuritaires (opérations coordonnées avec d'autres corps de police et surveillance des matchs de football, par exemple).

6. Compte 4270.01 : Les recettes d'amendes liées aux contrôles radar sont en-deçà de CHF 361'980 (-11%) par rapport aux estimations qui prédisaient un niveau d'infractions plus élevé. Néanmoins, ce résultat est d'environ CHF 800'000.00 supérieur aux recettes perçues en 2024.

7. Compte 4612.03 : La facturation des coûts de la PNV est inférieure aux prévisions du budget à concurrence de CHF 313'470.00. La contribution afférente à Yverdon-les-Bains s'établit à CHF 10'690'110.00 (-3%) et les contributions des autres Communes partenaires s'est élevée à CHF 303'706 (-6% sur la base du montant global) par rapport au budget 2025. La contribution des Communes partenaires, à l'exception d'Yverdon-les-Bains, équivaut à la valeur de deux points d'impôt. Il s'agit du dernier exercice fondé sur ce modèle de péréquation.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter les comptes 2025 tels qu'ils vous ont été présentés et de valider la répartition par Commune telle qu'elle figure en annexe 2 au Préavis 02/2026.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS sur proposition du Comité Directeur, valide les comptes 2025.

Pour la Commission :

Le rapporteur :

Olivier BLOCH

Les commissaires :

Cédric PITTET

Philippe WALTER

Blaise NICOLE

Bernard ANNEN